

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à dix-huit heures quarante, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nicole RULLAN, Maire.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise du COVID 19, il est dérogé à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance du conseil municipal s'est tenue à titre exceptionnel dans la salle de la Fraternelle, la salle du conseil municipal ne permettant pas d'assurer l'accueil des participants dans des conditions sanitaires et sécuritaires suffisantes.

Monsieur le Préfet du Var a été informé de cette disposition.

Présents : Mesdames Léa BRUNET, Raymonde CHABERT, Jeanine GARCIA, Patricia GENEUIL, Sabine LESCHEVIN, Florence PARENT, Nicole RULLAN, Sandrine SIMON, Messieurs Jérôme GARCIN, Sébastien MAEIS, Fabien MISTRE, Baltazar MONTANARO, Julien POLLET, Guillaume ROUSTAN, Sylvain TOSELLI.

Madame Léa BRUNET a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25/08/2020 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe les élus qu'aucune décision n'a été prise en vertu de ses délégations.

Madame le Maire fait part au Conseil de deux informations :

- *Commission communale des impôts directs : cette commission a été renouvelée suite aux élections municipales. Le Directeur Départemental des Finances Publiques a communiqué à la commune les noms des commissaires titulaires (Mme et Mr ALLONGE Yves, BRUNET Martial, BREGLIANO Philippe, CHIARISOLI Véronique, GARCIA BAQUETA Jeanine) et des commissaires suppléants (SIMON Sandrine, BRUNET Anne-Marie, CHABERT Raymonde, GENEUIL Patricia, GARCIN Jérôme, GIROD Fabrice)*
- *Courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles relatif à la demande du collectif « Pour la défense du patrimoine corrensois » d'annuler la délibération du 04/06/2020 par laquelle le conseil a décidé la cession de l'auberge de Correns. Monsieur le Sous-Préfet informe la commune que les éléments fournis n'appellent pas d'observations particulières au titre du contrôle de légalité.*

Commission Transition Ecologique – Politique Energétique – Environnement :

La commission s'est réunie avec Natura 2000, Syndicat Mixte de l'Argens et la commune Châteauvert pour aborder le sujet de la sur fréquentation du Vallon Sourn. Une étude de gestion des flux va être lancée. Il a été également fait la liste des partenaires sur ce dossier. Une nouvelle réunion aura lieu en novembre.

Commission Culture – Solidarité – Démocratie participative :

Les règlements liés au COVID concernant les réunions sur la voie publique et dans les établissements n'ont pas facilité l'organisation des animations.

La bibliothèque est réouverte.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Concernant la reprise des activités des associations, ces dernières doivent fournir un protocole détaillé.

Le bulletin communal sera distribué mi-octobre.

Une 1^{ère} réunion sur la démocratie participative aura lieu la semaine prochaine.

Concernant la solidarité, une permanence du CCAS a lieu tous les 1^{er} jeudi et samedi du mois, le matin en mairie.

Commission Travaux – Services Techniques – Agriculture :

Travaux réalisés : installation de la 4^o classe, goudronnage des chemins, Travaux au Lauron.

Les chemins ont été entretenus avec l'épareuse.

Avec le SIVU l'élagage des arbres a été programmé en lien avec l'A21.

Les propriétaires de la parcelle brûlée chemin de Vaulongue vont être contactés, car les arbres tombent sur la route.

Commission Aménagement – Urbanisme :

Terrasse du bar : la peinture va être réalisée en octobre et la structure en novembre.

Les travaux de la Calade saint Germain commenceront avant la fin de l'année.

Les travaux des réseaux Eau et Assainissement à Angognes sont terminés.

La commission a également travaillé sur le projet de la chèvrerie, le stationnement et le plan de circulation, et listé les petits travaux à réaliser.

La préparation du recensement de la population en janvier/février 2021 a aussi été à l'ordre du jour des réunions.

Commission Economie – Finances – Forêt :

La commission a travaillé sur le recouvrement des impayés de l'eau et de l'assainissement, les modifications du budget et les tarifs communaux.

Un Food-Truck est installé les jeudi et dimanche.

A venir une réunion avec les commerçants pour recréer l'association des commerçants.

Travaille avec l'ONF pour faire le point sur les travaux.

Commission Affaires Scolaires – Jeunesse – Sports :

L'équipe a travaillé pour adapter la rentrée scolaire aux protocoles sanitaires.

La 4^o classe a été installée.

Une réunion va être organisée avec le Président d'Ecocert, le Maire, la commission et le personnel de la cantine pour expliquer et solutionner les problèmes

N°2020/099

Convention relative à la participation aux frais de gestion administrative du centre médico scolaire de Brignoles 2019-2020

Madame le Maire rappelle que le Centre Médico Scolaire, installé dans des locaux à Brignoles, gère les dossiers médicaux des élèves résidant sur les communes extérieures rattachées.

Il a en charge tous les enfants de grande section dans les écoles maternelles et réalise une visite des écoles élémentaires.

Pour les élémentaires, les médecins scolaires se déplacent à la demande des directeurs ou à la demande des parents pour un enfant allergique. Les parents qui

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

rencontrent des problèmes avec leurs enfants peuvent prendre rendez-vous directement avec les médecins scolaires (visite entièrement gratuite).

La commune de Brignoles qui assure les frais de fonctionnement, peut solliciter auprès des collectivités une participation aux frais de fonctionnement de cette structure.

Ces frais, comprenant la mise à disposition des locaux et les frais administratifs, seront répartis au prorata du nombre d'élèves par commune, soit pour l'année scolaire 2019-2020 pour la commune de Correns 51 élèves.

Pour l'année scolaire 2019-2020 le montant de la participation sera de 76,50 €.

Madame le Maire donne lecture au Conseil du projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la convention à venir pour l'année scolaire 2019-2020,

N°2020/100

Commission de délégation de service public

E vertu de l'article L 1411-5 du CGCT, la procédure de délégation de service public nécessite l'intervention d'une commission chargée notamment d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux article L 5212-1 à 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Dans les communes de moins de 3500 habitants cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de trois membres du Conseil Municipal titulaires et trois membres du Conseil Municipal suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'a de siège de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Par ailleurs, en vertu de l'article D 1411-5 du CGCT, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein de Commission de délégation de service public.

Il est proposé que cette séance du Conseil Municipal soit consacrée aux modalités de dépôt des listes et une prochaine séance à l'élection des membres de la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de fixer comme suit les modalités de dépôt des listes de candidats :

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

- Les listes devront être déposées auprès du Maire au plus tard le 16 octobre 2020 -12h.

DIT qu'il sera procédé lors d'une prochaine séance à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public selon les règles suivantes :

- Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'a de siège de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

N°2020/101

Ouverture d'une classe de primaire au groupe scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment les articles L2121-29 et L2121-30, Vu le code de l'éducation,

Vu le courrier de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale donnant son accord à l'ouverture d'une classe dans l'école communale de Correns.

Considérant la nécessité, pour l'accueil des élèves de la commune, d'ouvrir une classe supplémentaire dans le groupe scolaire de l'école communale de Correns.

Considérant l'avis favorable émis par la commission communale des affaires scolaires,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Fabien MISTRE, Conseiller délégué aux Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur Fabien MISTRE, Conseiller délégué aux Affaires Scolaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE l'ouverture d'une classe primaire dans le groupe scolaire de l'école communale de Correns,

DECIDE que la ville prendra en charge toutes les dépenses liées à cette ouverture de classe,

DECIDE de réexaminer la carte scolaire en fonction de cette ouverture,

DECIDE de demander à l'inspection académique la nomination d'un enseignant sur ce poste dès la prochaine rentrée scolaire.

N°2020/102

Tarifs des salles communales

Monsieur Sébastien MAEIS, 4° Adjoint au Maire, soumet au Conseil les tarifs concernant les salles communales

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Il propose de modifier ces tarifs communaux tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ADOpte les tarifs tels que figurant dans le rapport de de Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire.

DIT que les tableaux des tarifs communaux sont annexés à la présente délibération.

La commission de sécurité a donné un avis favorable pour la salle de la Fraternelle. Une formation aux gestes de sécurité sera faite à toutes personnes qui utilisent la salle (globale pour les présidents d'association).

Dans la convention la responsabilité de la sécurité sera transmise à l'utilisateur.

Un état des lieux à l'entrée et à la sortie de la salle sera fait avant de rendre la caution.

N° 2020/103

Budget Principal DM1 Fonctionnement et DM2 Investissement

Monsieur Sébastien MAEIS, 4° Adjoint au Maire, expose qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget de la commune afin de payer les dépenses correspondantes.

Monsieur Sébastien MAEIS, 4° Adjoint au Maire, soumet au conseil les décisions modificatives n°1 portant sur la section de fonctionnement et n°2 portant sur la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ADOpte les décisions modificatives n°1 portant sur la section de fonctionnement et n°2 portant sur la section d'investissement, annexées à la présente délibération, telles que présentée par Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire.

Décision modificative N°1 : section de fonctionnement

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	67	673		SG13	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 000,00
D	F	012	6218		SG	Autre personnel extérieur		2 878,31
D	F	65	65548		TX01	Autres contributions		5 000,00
D	F	011	6232		CVC03	Fêtes et cérémonies		2 300,00
D	F	67	678		SG15	Autres charges exceptionnelles		15 000,00
D	F	66	66111		SG11	Intérêts réglés à l'échéance		2 131,66
D	F	014	7398		SG15	Reversements, restitutions et prélèvements divers		-52 000,00
D	F	65	6541		SG15	Créances admises en non-valeur		52 000,00
D	F	042	6811		SG12	Dotations aux amortissements des immobilisations i		25 000,00
							Total	53 309,99 €
COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	F	74	7478		SJ01	Autres organismes		15 000,00
R	F	70	70845		SG	Aux communes membres du GFP		21 716,05
R	F	73	7381		ITD02	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la		16 593,94
							Total	53 309,99 €

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Décision modificative N°2 : section d'investissement

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2135	1004	BATIM04	Installations générales, agencements, aménagements	1 000,00	
D	I	21	2111	1003	URBAN03	Terrains nus	2 900,00	
D	I	20	202	2002	URBAN01	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	4 100,00	
D	I	21	2188	10002	MAT06	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	
D	I	21	21318	10004	BATIM09	Autres bâtiments publics	2 800,00	
D	I	020	020	OPFI	FINAN05	Dépenses imprévues	25 000,00	
D	I	21	2152	1001	VOIRIE01	Installations de voirie	-8 500,00	
D	I	21	2188	10002	MAT01	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	
D	I	21	21318	10004	BATIM09	Autres bâtiments publics	1 100,00	
Total							33 000,00 €	

COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	I	041	2031	OPFI	FINAN05	Frais d'études	7 500,00	
R	I	040	280421	OPFI	FINAN05	Pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et é	25 500,00	
Total							33 000,00 €	

N°2020/104

Budget de l'eau – Budget Primitif

Les équilibres budgétaires 2020 s'établissent comme suit :

Budget Primitif

	dépenses	recettes
fonctionnement	209 853,00	209 853,00
investissement	15 000,00	15 000,00
total sections	224 853,00	224 853,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ADOpte, par chapitre, le budget 2020 tel que présenté par Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire.

N°2020/105

Budget de l'assainissement – Budget primitif

Les équilibres budgétaires 2020 s'établissent comme suit :

Budget Primitif

	dépenses	recettes
fonctionnement	115 300,00	115 300,00
investissement	15 000,00	15 000,00
total sections	130 300,00	130 300,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

ADOpte, par chapitre, le budget 2020 tel que présenté par Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire.

N°2020/106

Demande de subvention au Conseil Départemental 2020

Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire rappelle que des travaux de voirie et l'acquisition de divers matériels ont été prévus.

L'estimation de ces travaux a été évaluée à 116 346,28 € H.T.

Il propose le plan de financement suivant :

Recettes € H.T. 116 346,28

	Pourcentage	Montant
Conseil Départemental	80,00%	93 077,02
Autofinancement	20,00%	23 269,26

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur Sébastien MAEIS, 4° adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Var au titre du programme d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes pour l'année 2020 d'un montant de 93 077,02 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19h20